

**CONVOCAION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-**

Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire Abulcasis
Filière : Médecine Dentaire
Semestre : S5

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de la **Médecine Dentaire** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : CHANTAH Yassine
- N° d'inscription : INS-FMDA00006539/2019
- CIN/Passeport : K497561

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Elément de Module	Date Examen	Heure début	Salle
1	Prothèses Amovibles (CM)	Prothèse Amovible Partielle Coulée	10/02/2020	14h30	Salle 01
2	Prothèses Amovibles (CM)	Prothèse Amovible Complète: Etapes Finales	10/02/2020	14h30	Salle 01
3	Occlusodontie et Prothèse Conjointe Plurale (CM)	Prothèse Conjointe Plurale	11/02/2020	14h30	Salle 01
4	Occlusodontie et Prothèse Conjointe Plurale (CM)	Physiologie de l'Occlusion	11/02/2020	14h30	Salle 01
5	Chirurgie Orale Pédiatrique et Endodontie de l'Adulte (CM)	Endodontie de l'Adulte	12/02/2020	14h30	Salle 02
6	Pathologie Parodontale	Pathologie Parodontale	08/02/2020	14h30	Salle 01
7	Pathologie Parodontale	Ecosystème Oral et Pathogénie Parodontale	08/02/2020	14h30	Salle 01

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.